

ARRETE MUNICIPAL DE FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE
Portant mise à jour du Plan Local d'Urbanisme

Le Maire,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-60, R.151-51 et R.153-18,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Fontcouverte la Toussuire approuvé le 18 janvier 2006,

VU l'arrêté préfectoral du 20 mai 2022 portant création de servitudes sur fonds privés dans le cadre du projet de remplacement du télésiège de la Côte du Bois et du télési Coq de Bruyère par un télémixte sur la commune de Fontcouverte la Toussuire,

VU la liste des servitudes d'utilité publique ci-annexée,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le plan local d'urbanisme de Fontcouverte la Toussuire est mis à jour à la date du présent arrêté. A cet effet, l'annexe servitudes d'utilité publique est modifiée comme suit :

- la liste des servitudes d'utilité publique actualisée.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée pour les documents d'urbanisme tenus à la disposition du public à la mairie de Fontcouverte la Toussuire et à la direction départementale des territoires.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage, durant un mois, en mairie de Fontcouverte la Toussuire.

Article 4 : Copie du présent arrêté, accompagné de la liste des servitudes d'utilité publique, sera adressée à :

- Monsieur le préfet de la Savoie,
- Monsieur le directeur départemental des territoires,
- Monsieur le directeur des finances publiques, direction immobilier de l'État service local du domaine,
- Monsieur le président de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan.

Fait à Fontcouverte la Toussuire,
le - 6 JUL. 2022

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 22/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-200070464-20260212-20260212_I1-DE

LISTE COMMUNALE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE AFFECTANT L'OCCUPATION DES SOLS

Libellé de la servitude	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
CANALISATION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT	A5	Canalisation souterraine de rejet des effluents de la station d'épuration	Arrêté préfectoral du 07/08/2012	Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de l'Edioulaz Mairie de Villarembert 73300 VILLAREMBERT
		Canalisation d'assainissement aux hameaux du Cret et de La Bise	Arrêté préfectoral du 08/06/2007	
		Canalisations publiques d'adduction d'eau potable – Lieu dit « Comborcière »	Arrêté préfectoral du 20/04/2005	
PROTECTION DES BOIS ET FORETS	A8	Forêt domaniale RTM de l'Arvan	Déclaration d'utilité publique du 27/07/1898	SUEZ Eau France Chemin du Pré de la Garde 73300 SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE Restauration des Terrains en Montagne 17 Rue des Diabes Bleus CS 92628 73026 CHAMBERY cedex
MONUMENTS HISTORIQUES	AC1	Monuments inscrits :	Arrêté ministériel du 17/07/1990	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 94, boulevard de Bellevue 73000 CHAMBERY
		• église et croix de Fontcouverte • chapelle Notre Dame de la Visitation	Arrêté ministériel du 02/12/1990	
		Monument classé : • chapelle Notre Dame de la Salette	Arrêté ministériel du 06/07/1988	
PROTECTION DES EAUX	AS1	Monument classé : • chapelle Notre Dame de Grâce Périmètre de protection des captages des sources : • des Trios • de la Vallée Perdue • de Petite Verdette • de Verdette amont • des Gorges	Arrêté préfectoral du 15/03/2005	Agence Régionale de Santé Délégation Savoie 94, boulevard de Bellevue 73018 CHAMBERY

Mise à jour par arrêté municipal,
Fontcouverte la Toussière, le - 6 JUL. 2022

Envoyé en préfecture le 22/02/2026
Reçu en préfecture le 23/02/2026
Publié le
ID : 073-200070464-20260212-20260212_I1-DE

Berger
Levrault

Libellé de la servitude	Réf.	Objet	Acte instituant la servitude	Gestionnaires
REMONTEES MECANQUES ET PISTES DE SKI	EL4	Piste du Lac et extension réseau neige de culture	Arrêté préfectoral du 02/10/2018	Syndicat intercommunal des Grandes Bottières 73300 FONTCOUVERTE LA TOUSSUIRE
		Téléski de la Lauze	Arrêté préfectoral du 22/04/2013	
		Télesiège du Grand Truc	Arrêté préfectoral du 25/05/2005	
		Télesiège de la Médaille d'Or et réaménagement du front de neige	Arrêté préfectoral du 26/05/2004	
		Télesiège du Soleil	Arrêté préfectoral du 28/05/2002	
		Télémixte de la Côte du Bois (en remplacement du télésiège de la Côte du Bois et du téléski Coq de Bruyère)	Arrêté préfectoral du 20/05/2022	
LIGNES ELECTRIQUES	I4	Ligne 45 kV n° 1 Arvan – Le Corbier – Longefan – Saint Jean de Maurienne (SNCF)		Réseau de Transport d'Électricité GMR Savoie 455, avenue du pont de Rhonne 73200 ALBERTVILLE cedex
		Ligne 63 kV n° 1 Le Corbier – Longefan		
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES	PM1	Plan de prévention des risques naturels prévisibles sur Fontcouverte	Arrêté préfectoral du 22/07/2002	Restauration des Terrains en Montagne 17 Rue des Diabes Bleus – CS 92628 73026 CHAMBERY cedex

Le plan des servitudes est consultable et téléchargeable sur le géoportail à l'adresse suivante : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Envoyé en préfecture le 22/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 073-200070464-20260212-20260212_I1-DE



2022

31/05